

Exposé Club Res Publica

23 novembre 2015

Pouvons nous, devons nous, accueillir tous les migrants ?

Serge Michailof

Spécialiste des problèmes de développement dans les pays pauvres ou en crise, ceci m'a naturellement conduit, sans prétendre à aucune expertise, à me pencher sur le problème des migrations sud - nord. Je souhaite par conséquent vous présenter l'état de ma réflexion sur quatre principaux thèmes :

- a) Les migrations économiques et, le rôle joué par la divergence croissante entre revenus ainsi que par les diasporas,
- b) Les migrations d'origine politiques et leur ampleur prévisible à venir,
- c) L'impact de possibles futures migrations africaines massives sur notre société,
- d) Et enfin les dangers posés par le multiculturalisme.

1) Migrations économiques, le rôle joué par la divergence croissante entre revenus

Le XIX^e siècle a été considéré comme une période de migrations de masse sens Europe – USA etc. Or nous étions à une époque où la croissance démographique était de l'ordre de 0,5 à 0,6 %, au niveau mondial comme en Europe. La croissance démographique en certaines régions, je pense ici au Sahel, est actuellement six fois plus élevée qu'au XIX^e. Les possibilités d'emploi local y sont très médiocres, les conditions de vie misérables et les perspectives d'avenir bouchées. Cette situation provoque depuis des décennies d'importantes migrations dites économiques.

Leurs causes sont d'abord comme le rappelle Paul Collier dans « Exodus »¹, une réponse au phénomène d'extrême inégalité au niveau mondial dans un contexte d'accélération de la circulation de

¹ *Exodus, how migration is changing our world*, Paul Collier, Oxford University Press, 2013.

l'information. Ces migrations s'accroissent lorsque l'écart entre les niveaux de vie augmente, ce qui est le cas actuellement. Ces disparités entre niveaux de vie sont complexes à mesurer car elles impliquent une comparaison des revenus par habitants exprimés en termes de parité de pouvoir d'achat mais aussi en termes de dollars courants et elles doivent enfin doivent tenir compte de la répartition des revenus.

Jean Marie Cour s'est essayé à calculer cet écart dans un papier non encore publié². Il montre ainsi que l'écart entre les PIB par habitant exprimés en termes de parité de pouvoir d'achat entre l'ensemble Europe-USA-Japon et le continent africain (y compris l'Afrique du nord) *s'accroît* et est passé d'environ 10 en 1975 à 16 en l'an 2000. Ce type d'écart est sans précédent historique. Mais partant du principe que les besoins ressentis dans les pays pauvres s'expriment aussi en dollars et pas seulement en termes de parité de pouvoir d'achat, il montre que l'écart des PIB par habitant entre le Mali et la France est actuellement de 78 et que les revenus moyens en dollars des 1400 millions d'habitants à haut revenus (hors Chine) sont 70 fois plus élevés que ceux des 600 millions des pays à bas revenus. Ne tenant pas compte des classes urbaines africaines les plus aisées correspondant au premier décile de la population classée par ordre de revenu et comparant ainsi les 90 % de la population africaine la plus pauvre avec les 90 % de la population la moins riche des pays des pays OCDE, le rapport est de l'ordre de 1 à 100 exprimé en dollar et de 1 à 40 exprimés en termes de parité de pouvoir d'achat.

On comprend ainsi qu'indépendamment des problèmes politiques et des guerres, les seules pressions économiques poussant aux migrations aient peu de chance de se résorber. *Au final le XXI ème siècle ne sera t- il donc pas en fait le véritable siècle des migrations de masse ?*

2) Migrations économiques, le rôle joué par les diasporas

L'un des points particulièrement intéressants de l'analyse de Paul Collier porte sur le rôle clé que jouent les diasporas dans les pays d'accueil, qui agissent comme un accélérateur de migrations. Il explicite et définit le concept de diaspora, qu'il relie à la permanence de la culture d'origine et au choix d'une communauté de se différencier de la culture autochtone, la langue utilisée en famille constituant l'un des marqueurs de cette différence mais n'étant pas le seul, l'endogamie étant aussi un important marqueur.

² « Gérer et non se contenter de subir l'évolution des disparités de niveau de vie entre pays riches et pays en voie de peuplement » Jean Marie Cour, 2015.

Il analyse et modélise le rôle de ces diasporas et montre ainsi que celles-ci, en facilitant l'installation des migrants, jouent un rôle fondamental dans le processus migratoire : dans un contexte de forte inégalité de revenus, en l'absence de restrictions apportées à l'immigration et sans absorption d'une partie significative de la diaspora par la culture autochtone, une accélération du processus est inévitable. Collier montre aussi que le processus d'absorption est d'autant plus lent que la culture des immigrés est éloignée de la culture autochtone, et qu'à taux d'immigration constant provenant de diverses cultures, la diaspora dont la culture est la plus éloignée de la culture autochtone tend mécaniquement à grossir plus vite que les autres. Une diaspora polonaise tend ainsi à se fondre rapidement dans la société britannique alors qu'une diaspora du Bangladesh a toutes chances de grossir...

Il développe, affine et modélise cette analyse fondée sur l'interaction entre des « flux » et des « stocks » de migrants. En raisonnant sur les intérêts de trois grands groupes sociaux, les immigrés, les autochtones et les résidents des pays d'émigration – qu'il ne faut pas oublier –, il fait apparaître le caractère inepte de nombre de politiques migratoires et plaide pour une approche fondée non sur l'idéologie ou des préjugés mais sur une analyse objective et dépassionnée³. Ainsi, dans le cas où un objectif de politique migratoire serait de stabiliser la taille d'une diaspora, le taux de migration toléré (incluant les illégaux non expulsés) ne doit pas dépasser le taux d'absorption (d'assimilation), ceci signifie que le taux de migration des populations provenant de cultures très éloignées de la culture autochtone doit être inférieur à celui des populations aisément assimilables.

Paul Collier rappelle à cet égard qu'à mesure que la taille d'une diaspora s'accroît, les interactions de ses membres avec la société autochtone se réduisent et les possibilités d'assimilation (il utilise le terme d'absorption) diminuent. Il estime que, sans politique restrictive à l'immigration, la taille de la diaspora qui augmente constitue un véritable aimant pour une nouvelle immigration, dans un contexte où plus l'immigration s'accroît, plus la diaspora grossit et plus se réduit la capacité à s'intégrer, ce qui conduit mécaniquement à ce qu'il nomme un « déséquilibre de proportions épiques⁴ ». *L'une des conclusions de son ouvrage est finalement qu'un peu de migration qui apporte une diversité culturelle est excellent pour*

³ Il est aisé de déduire des travaux de Paul Collier qu'une telle analyse est impossible en France puisque des controverses méthodologiques font qu'il est difficile de mesurer précisément les flux et qu'il est interdit sous peine de poursuites pénales de mesurer les « stocks »... Paul Collier souligne à cet égard qu'il est regrettable que le « politiquement correct progressiste » interdise toute recherche portant sur le défi que constitue la construction d'une solidarité sociale dans un contexte de diversité culturelle.

⁴ Paul Collier, *Exodus, op. cit.*

la société autochtone, mais qu'une immigration massive est dommageable pour les trois groupes sociaux concernés si l'assimilation des immigrés se révèle particulièrement lente.

3) Les migrations politiques et leur possible ampleur

À ces phénomènes migratoires d'origine économique se sont greffées d'importantes migrations dont les causes sont politiques, et liées aux conflits du Moyen-Orient, à l'effondrement économique des pays touchés par ces conflits, aux massacres interethniques et interreligieux qui les accompagnent, et parfois, comme pour le cas de l'Érythrée, à la répression aveugle pratiquée envers sa population par un régime totalitaire. Le trafic des êtres humains est devenu dans ce contexte un « business » florissant dont le chiffre d'affaires est estimé à environ 40 milliards de dollars⁵.

En Europe, ce type de migration qui débouche sur des demandes d'asile s'est brutalement accéléré depuis 2014, et ce phénomène provoque une multiplication des déclarations politiques et beaucoup de confusion. Malgré son caractère spectaculaire, localement massif comme dans l'île italienne de Lampedusa et sur certaines îles grecques, et les drames affreux qui l'accompagnent, nos pays européens commencent juste à prendre la mesure de l'ampleur potentielle de ce nouveau type de migration. Cette nouvelle forme de migration vers l'Europe, de nature essentiellement politique, ne représente pourtant que l'écume d'une vague migratoire ; elle ne concerne pour l'instant essentiellement que des minorités ethniques et religieuses irakiennes, et trois principaux pays (la Libye, l'Érythrée et la Syrie, sachant que les deux premiers sont très peu peuplés⁶), et un dernier pays bien loin de l'Europe, l'Afghanistan⁷.

En ce qui concerne la Syrie, pour laquelle les chiffres sont assez précis, sur une population de 23 millions d'habitants, à ce jour 250 000 ont perdu la vie, environ 4 millions sont partis se réfugier à l'étranger, et 7,6 millions sont déplacés dans leur propre pays. Les migrants entrés en Europe en 2015 (espace Schengen) à fin novembre étaient au nombre de 850 000. Notons qu'en 2001, alors que la population totale en Afghanistan était du même ordre que celle de la Syrie aujourd'hui, environ 5 millions de personnes s'étaient réfugiées à l'étranger. Si le régime actuel devait s'effondrer sous les coups des talibans, c'est à une émigration analogue qu'il faudrait s'attendre.

⁵ « Les drames de la méditerranée : entre compassion, xénophobie et politique de l'autruche », Philippe Hugon, IRIS, avril 2015.

⁶ De respectivement 6,3 et 6,7 millions d'habitants en 2015.

⁷ L'un de mes chauffeurs à Kaboul avait ainsi mis sept ans pour parvenir en Grande-Bretagne, dont il fut expulsé à son arrivée.

Dans l'hypothèse où l'essentiel du Sahel basculerait à échéance de 2025-2035 dans un grave chaos sécuritaire, hypothèse dont je développe la plausibilité dans mon dernier livre, une telle catastrophe concernerait cette fois-ci 150 millions de personnes en 2025, peut-être 200 millions en 2035. L'effondrement de l'économie et les risques sécuritaires dans un environnement naturel particulièrement difficile seraient susceptibles de provoquer des déplacements massifs de population, portant sur des dizaines de millions d'individus⁸, en premier vers les grands centres urbains où pourraient être aménagés des camps de fortune, puis vers les grandes villes de la côte du golfe de Guinée. Celles-ci seraient vite saturées dans un contexte où toute l'Afrique de l'ouest ne manquerait pas d'être ébranlée par la déstabilisation du Sahel. La capacité des pays du Maghreb à recevoir une part de ces migrants serait très faible, il n'y a pour ceux-ci dans ces pays ni travail ni couverture sociale.

Dans ces conditions, comme il s'agit pour l'essentiel de francophones, combien chercheraient à rejoindre la France où précisément résident déjà d'importantes diasporas provenant du Sahel ? Il ne s'agirait plus à l'évidence de quelques dizaines de milliers de personnes comme les 24 000 syriens tous éduqués que nous sommes censés accueillir. *En réalité, migrations économiques et migrations politiques auraient toute chance de se cumuler et de se confondre, alors que l'interaction de prodigieux écarts de revenus et de la présence de diasporas elles-mêmes en forte croissance conduit systématiquement à une accélération des migrations.*

4) L'impact prévisible de migrations africaines massives sur notre société

Un tel phénomène migratoire serait-il une chance pour notre pays et pour une Europe frappée par le déclin démographique ? Je ne le pense pas, car je crois, comme Michèle Tribalat⁹, que le modèle français d'accueil des immigrés, qui était fondé sur l'assimilation, ne fonctionne plus depuis déjà longtemps, et ne saurait fonctionner face à une immigration massive de populations musulmanes d'origine rurale, très peu scolarisées, provenant du Sahel. Certes d'autres analystes et certains responsables politiques pensent que le temps permettra finalement cette assimilation, ou tout au moins une certaine intégration. D'autres au contraire se réjouissent de l'abandon d'un processus d'assimilation jugé excessivement brutal, car exigeant in fine l'abandon des cultures d'origine. Ils prônent la diversité culturelle et le multiculturalisme. Revenons sur ces questions sensibles.

⁸ 24 millions à échéance de 2030, si l'on applique le ratio syrien, mais l'effondrement économique dans un environnement aussi difficile que le Sahel conduirait à des migrations vraisemblablement encore plus massives.

⁹ Voir à cet égard son analyse impitoyable dans : *Assimilation, la fin du modèle français*, Michèle Tribalat, Éditions du Toucan, 2013.

Philippe d'Irribarne différencie corps politique et corps social. Traditionnellement, le processus d'intégration, reposait essentiellement sur la pression exercée par le corps social sur les nouveaux arrivants. Mais la montée au sein du corps politique des principes d'égalité des cultures et de refus des discriminations a remis en question la légitimité de cette pression. Autrefois, l'immigré devait s'assimiler, non seulement en respectant les lois de la République, mais aussi en adoptant les valeurs et la culture de la population qui l'accueillait, qu'il s'agisse du choix des prénoms de ses enfants ou des codes de comportement courants. À titre d'exemple, mon père, immigré d'origine russe arrivé en France à la fin des années 1930, qui, lorsque j'avais 10 ans – je m'en souviens fort bien –, reçut un avis d'expulsion du territoire français, a refusé de m'apprendre le russe alors que je le lui demandais. Il voulait que ma culture soit exclusivement française.

Mais à partir du moment où l'on suit la logique du corps politique, tous les citoyens ont un droit égal au respect de leur culture, et être français se résume à seulement respecter les lois de la République, sans que les « arrivants » se sentent en quoi que ce soit contraints par la pression du corps social à adopter aussi les mœurs de la société qui les accueille. Évoquer ces différences de comportement et de culture peut même susciter, comme le souligne Philippe d'Irribarne, une accusation de xénophobie ou de racisme.

Cette évolution a profondément déstabilisé le modèle français d'assimilation qui, en particulier pour les populations musulmanes en provenance d'Afrique, ne fonctionne plus et même régresse avec le temps. C'est un phénomène que Michèle Tribalat a mis clairement en évidence, statistiques à l'appui, en étudiant divers phénomènes sur longue période tels que l'évolution du taux d'endogamie, le retour en force de la religion et les phénomènes de concentration spatiale des populations immigrées. Ceci signifie que l'espoir que le temps fasse son œuvre, comme ce fut le cas pour l'intégration des Italiens, Portugais, Espagnols, Polonais, Russes, et pour beaucoup d'Algériens, Tunisiens et Marocains d'immigration ancienne ou d'origine urbaine, n'a pas de raison d'être avec ces nouveaux immigrés venus des campagnes africaines, car in fine la religion et la culture d'origine résistent aux pressions du corps social qui ont perdu leur légitimité.

5) Implications pratiques

En fait, comme l'explique Paul Collier, pour que l'assimilation se produise et se généralise, il est indispensable de contrôler le taux de migration et d'adapter ce taux à l'origine des populations immigrées et à l'écart entre leur culture et celle de la population d'accueil. Si ces conditions ne sont pas réunies, tendent à se développer des zones culturellement homogènes qui, pour les plus pauvres, deviennent les ghettos de nos banlieues. La concentration des jeunes d'origine immigrée devient telle que les « natifs au carré », selon l'expression de Michèle Tribalat, se sentent en milieu étranger, voire hostile, et évitent ces quartiers à forte concentration de populations immigrées.

En 2011, en Seine-Saint-Denis, 60 % des jeunes étaient ainsi d'origine étrangère. À Clichy-sous-Bois, ce sont un peu plus de 80 %, à Aubervilliers près de 78 %¹⁰, au sein de certains quartiers plus de 90 %. Ce problème est, rendu encore plus aigu par l'échec de l'école et l'ampleur du chômage. Les descendants de ces migrants adoptent des positions néo-traditionnelles et Paul Collier explique ainsi comment les femmes immigrées du Bangladesh à Londres portent le voile, contrairement aux coutumes locales du Bangladesh. Le corps social local dominé par des populations immigrées ne joue plus son rôle habituel et au contraire impose désormais le respect de normes culturelles spécifiques inspirées des régions d'origine. *Dans ces conditions, beaucoup d'immigrés ne souhaitent nullement s'insérer et les autochtones ont eux-mêmes abandonné toute idée de les intégrer. L'ampleur des flux migratoires extra-européens débouche ainsi sur la constitution de communautés relativement étanches et nous conduit tout droit à une société multiculturelle.*

6) Un questionnement sur le multiculturalisme

J'ai travaillé sur tous les continents et dans une grande institution multilatérale où patrons, collègues et collaborateurs étaient de toutes les origines ethniques imaginables. Je me sens ainsi français, européen, mais aussi citoyen du monde. Pour avoir vécu avec bonheur plus de dix ans aux États-Unis, société réputée multiculturelle¹¹, j'éprouve un vrai plaisir à vivre dans un environnement où voisins et amis viennent du monde entier et vous apportent la richesse de leurs cultures respectives.

Je n'ai pourtant aucune envie de vivre dans un des ghettos de la banlieue parisienne, dans un immeuble saccagé par des résidents refusant le respect des règles élémentaires de notre savoir-vivre, avec des

¹⁰ Dans une ville comme Blois, en 1968, la proportion de jeunes d'origine étrangère était de 5,4%. En 2011, elle atteignait 44%.

¹¹ Il faut certainement nuancer cette vision des États-Unis en tant que société multiculturelle, car l'une des caractéristiques de ce pays est son exceptionnelle capacité à culturellement assimiler les enfants des immigrés, ce qui n'est pas le cas des pays européens.

bandes « dealant » de la drogue en bas de l'escalier. Je suis ainsi malheureusement – et à mon grand regret – persuadé que ce modèle multiculturel qui me paraît un idéal sans doute souhaitable à très long terme, et que j'ai tant apprécié lorsque je résidais dans l'une des banlieues riches de Washington, est susceptible de nous conduire en France dans une douloureuse impasse. Cette impasse, nous la percevons déjà avec la montée du Front national et de l'extrême droite, qui surfent sur le malaise des classes moyennes françaises et le rejet par les classes populaires de cette intégration de sociétés immigrées extra-européennes. Nous percevons que toute accélération de ce type d'immigration fragiliserait finalement notre nation, car toute nation solide suppose une identité de valeurs et une culture commune, dont la construction a impliqué en France des siècles de répression des langues locales, des diversités religieuses et des communautarismes.

Certes, l'État en France est encore extraordinairement solide. Notre système de collecte fiscale est l'un des plus performants au monde. Notre territoire est quadrillé par une administration territoriale et une gendarmerie que beaucoup nous envient. Notre école publique, malgré ses défauts bien connus, apporte encore un socle commun de valeurs et de connaissance à 75 ou 80 % de chaque classe d'âge. Mais déjà de profondes fissures apparaissent dans cette construction qu'est la nation. Des quartiers entiers se transforment ainsi en communautés culturellement homogènes qui risquent de devenir, comme c'est le cas pour le quartier de Tower Hamlets à Londres, des enclaves fondamentalistes où se regrouperont les extrémistes de ces communautés immigrées.

Certaines diasporas exigent maintenant une représentation politique propre, comme c'est le cas pour le parti Respect en Grande-Bretagne, qui représente des électeurs musulmans d'origine asiatique. Une logique multiculturelle peut justifier la mise en place de systèmes juridiques distincts, comme c'est le cas au Liban et comme le suggéra il y a quelque temps l'archevêque de Canterbury. Risquent alors d'apparaître de mini-califats gérés selon la charia, qui pourraient provoquer dans notre pays le type même de rejet collectif susceptible de porter l'extrême droite au pouvoir. Le nihilisme qui anime déjà nombre de jeunes Français issus de cette immigration, qui sont tentés par une interprétation rigoriste de l'islam et pour certains par le djihad, constitue un risque additionnel et peut le cas échéant provoquer de graves déchirures dans notre tissu social déjà très fragilisé.

Conclusion opérationnelle

En conséquence un objectif raisonnable de toute politique migratoire devrait être de fixer une limite à la taille des différentes diasporas en pourcentage de la population d'origine et en fonction du taux d'absorption des diverses populations immigrées. Ce sont ces taux d'absorption qui constituent in fine les paramètres fondamentaux, non le nombre des migrants. Mais, et particulièrement en France, nous ne disposons pas des informations permettant d'analyser correctement les phénomènes migratoires. Il y a en ce domaine encore trop de passions et de préjugés qui, faute de pouvoir procéder à des analyses objectives, déterminent largement nos politiques.

